



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 49278

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à l'industrie les premières conclusions que tire le Gouvernement après trois mois de libéralisation du marché de l'électricité.

Texte de la réponse

L'ouverture du marché de l'électricité au 1er juillet 2004 s'est déroulée, juridiquement et techniquement, dans de bonnes conditions. Les précisions sur l'exercice de l'éligibilité, apportées à la demande du Gouvernement par le Conseil d'État dans son avis du 8 juillet 2004 et confirmées par le Parlement dans la loi du 9 août 2004, permettent aux personnes publiques d'envisager sereinement, et non sous la contrainte, l'exercice de leur éligibilité. Pour l'ensemble des consommateurs qui le souhaitent, la négociation d'un nouveau contrat et un éventuel changement de fournisseur est devenue une réalité dès le 1er juillet grâce à la minutieuse préparation de l'ensemble des opérateurs électriques, notamment les gestionnaires de réseaux. Plusieurs milliers de consommateurs ont ainsi renégocié leur contrat sans qu'aucun incident ne soit signalé. En tout état de cause, c'est dans le temps que devra s'apprécier, avec pragmatisme, la réussite de l'ouverture des marchés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49278

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8271

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10035